

➔ P.11 | Chroniques fermières

Un fournil et un verger

➔ P.14 | Agir ensemble...

Pour accompagner
les projets alternatifs

➔ P.16 | Pas si compliqué

Urbanisme
et foncier agricole

P.7 | DOSSIER

**LA TERRE,
BIEN COMMUN**



REPENSER AUX COMMUNS EN CETTE RENTRÉE DE POLITIQUE AGRICOLE

Freddy Le Saux

Pourquoi faut-il encore se battre pour faire reconnaître que la terre est un bien commun comme l'air et l'eau? Tout ce qui nous nourrit sort de la terre grâce à la photosynthèse. Un siècle d'abondance énergétique nous a permis de quitter les campagnes où travaillaient nos ancêtres, remplacés par les intrants chimiques et la mécanisation. Ceci a amené la majorité de notre population vers les villes, hors sol. Dans nos imaginaires, ce lien rompu transforme la terre, les campagnes, la ruralité en lieux de villégiature et nous oublions que la terre est le seul support de vie de l'humanité. C'est le dossier de ce numéro. Terre de Liens, c'est une poignée de citoyens (20 000!) qui pensent que la maîtrise de l'usage de la terre agricole relève d'une responsabilité collective, qu'il vaut mieux choisir ensemble ce que l'on doit produire, dans quelles conditions sociales et environnementales. Pour autant, Terre de Liens,

ce n'est pas une vision collectiviste. Quand un porteur de projet vient vers nous, nous élaborons le projet ensemble mais une fois le bail signé, le fermier est seul maître de son activité agricole, dans le respect du bail rural environnemental

La vocation nourricière de nos fermes est une évidence, aussi nous ne pouvons être indifférents aux États Généraux de l'Alimentation engagés par le nouveau gouvernement. Le premier chantier sur la répartition des marges n'est pas suffisant. Certes les paysans doivent pouvoir vivre dignement de leur travail, nous le défendons à Terre de Liens, notamment en agissant là où le paysan qui s'installe s'endette à vie. Mais le défi du XXI^e siècle est de nourrir plus de monde avec moins d'énergie, moins de terres et moins de chimie. Espérons que le second chantier des États Généraux de l'Alimentation qui aborde la question de l'alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous sera ouvert à notre

Le défi du XXI^e siècle est de nourrir plus de monde avec moins d'énergie, moins de terres et moins de chimie.

voix. Dans le quatrième numéro de *Chemins de terre*, nous avons évoqué le scénario Afterres 2050: pour notre santé il faut manger moins de viande et moins de produits laitiers... Et c'est une bonne nouvelle car en améliorant notre santé, nous libérerons des terres consacrées à l'alimentation animale et nous pourrions pratiquer une agriculture non productiviste.

L'alimentation est la base de notre santé, la sécurité alimentaire la base de la paix. C'est pourquoi ceci ne peut être confié aux seules lois du marché. L'agriculture est un problème trop sérieux pour être confié aux seuls agriculteurs... ●

CHEMINS DE TERRE N° 7, SEPTEMBRE 2017 | Éditeur: Terre de Liens, association loi 1901, 10 rue Archinard, 26400 Crest. Tél: 09 70 20 31 00. www.terredeliens.org | Imprimeur: Corlet Roto, Zone d'activités les Vallées, 53300 Ambrières-les-Vallées. Tél: 02 43 00 07 36 |

Directeur de la publication: Freddy Le Saux | Coordination et secrétariat de rédaction: Sophie Baltus | Ont contribué à ce numéro: Quitterie Breau, Sylvain Cosson, Perrine D'Alessandro, Marc Donneger, Stéphanie Dubois de Prisque, Bérengère Dumoulin-Plouard, Corinne Dupasquier, Christine Laurent, Marie-Laëtitia Melliand, Fabrice Perez, Alexandre Platerier, Véronique Rioufol, Thibaud Rochette, Valérie Rosenwald, Damien Roumet, Lucie Sourice, Elsa Vidon, Émilie Wietzke | Crédits photos couverture: Alexa Brunet | Remerciements à Riccardo Petrella, Olivier Petitjean et Pierrick Monnet pour leur aide | Création graphique: Tiens donc! Nicolas Pruvost www.tiens-donc.com | Journal envoyé aux actionnaires, donateurs et adhérents à Terre de Liens | Contacter la rédaction: comiteredac@terredeliens.org / 09 70 20 31 00 | Dépôt légal: septembre 2017 | ISSN 2274-4606 | Imprimé sur papier recyclé



avec le contribution financière de compte d'affectation spéciale Développement agricole et rural



Vous recevez Chemins de terre parce que vous êtes actionnaire, adhérent ou donateur à Terre de Liens. Si vous souhaitez ne pas en être destinataire, merci de nous le signaler: appel téléphonique (09 70 20 31 00), courriel (mouvement@terredeliens.org) ou courrier (Terre de Liens, 10 rue Archinard, 26400 Crest).



DANS LE RÉTRO

En cette rentrée, le coup d'œil de Patrick Thomas, bénévole "photo" à Terre de Liens, invite à prendre du recul.

P. 4-6 Nouvelles du mouvement

P. 7-10 Le dossier

> La terre, bien commun

P. 11 Chroniques fermières

> Verger test des Cheires (Puy-de-Dôme)
> Rouvroy-les-Merles (Oise)

P. 12-13 Rencontre avec...

> Guillaume Goepp, paysan et entrepreneur

P. 14 Agir ensemble...

> Pour accompagner les projets alternatifs

P. 15 Ils & elles bénévoles

> Dominique Abada-Simon, la pédagogie par le jeu
> Gilbert Belgrano, transmettre pour résorber la fracture numérique

P. 16 Pas si compliqué

> Urbanisme et foncier agricole

P. 17 Un peu de recul ?

> Le rôle de la JAC dans l'histoire de la profession agricole

P. 18 Questions de terre, questions d'argent

> Revaloriser l'action sans spéculer

L'actu bruxelloise



© Terre-en-vue asbl - Belgique

En juin, Terre de Liens et ses partenaires européens du réseau Access to land ont organisé deux temps forts à Bruxelles. Les 19 et 20 juin, des journées d'études ont rassemblé une centaine de participants issus de 15 pays d'Europe. Trois ans de travail y ont été présentés, reprenant diverses thématiques - rôle des collectivités locales, foncier et installation, foncier et mouvements de type Amap, petites fermes...

Les débats ont fait se rencontrer anciens et nouveaux acteurs de l'accès à la terre. Parmi les nouveaux pays qui nous ont rejoint: la Grèce, la République tchèque et la Hongrie. Le 21 juin, une conférence publique, au cœur du quartier européen, a alimenté le dialogue entre acteurs de terrain et institutionnels. Suite à l'adoption en avril du premier rapport du Parlement européen sur les enjeux de concentration et d'accès à la terre, cette conférence a enrichi les propositions de la société civile, et appelé à des politiques européennes respectant et soutenant l'accès à la terre pour l'agroécologie. Les ressources produites depuis trois ans et les diaporamas des intervenants sont disponibles en anglais sur le site: www.accesstoland.eu.

HUMUS

PARTICIPER, DÉCOUVRIR, RENCONTRER

Créé par Terre de Liens et l'école d'ingénieurs agronomes de Nancy, le diagnostic Humus est un outil pour analyser les sols et enclencher une dynamique locale à la portée de tous. Il se déroule en trois phases: une description du territoire de la ferme, une analyse du sol couplée à un relevé de plantes bio-indicatrices, et la rédaction d'un rapport d'analyse des résultats. La dimension participative et pédagogique du diagnostic en fait une démarche d'éducation populaire, autant qu'un outil d'évaluation et d'expertise. Il constitue aussi un levier pour rentrer en dialogue avec des organisations environnementalistes. Par exemple, sur la ferme des Eygagères (Haute-Loire), Terre de Liens et associations environnementales se sont rassemblés en 2016 autour « d'un fil d'Ariane écologique », selon les mots de Pascale, bénévole. « On n'est pas expert mais on est initié à la complexité du sol, on travaille avec les environnementalistes, on suit l'état environnemental des fermes en propriété de Terre de Liens », poursuit-elle. « C'est une sorte de mayonnaise qui monte », résume Magali, salariée TDL en Auvergne. Sans être un outil de conseil à proprement parler, le diagnostic Humus peut aussi devenir une porte d'entrée vers des analyses plus spécifiques ou du conseil agronomique pour le paysan. Aux Eygagères, un premier diagnostic a permis de faire état de la pauvreté agronomique des sols. « Cette année, un diagnostic plus poussé a été réalisé sur l'ensemble de mes parcelles, pour comprendre pourquoi ça ne poussait pas et adapter mes pratiques » explique Romain, fermier sur les Eygagères. ●



© Terre de Liens - Auvergne

VEILLE FONCIÈRE

UN GUIDE POUR S'Y METTRE



© Claire Simon - Stéphanie Yverneau-Braty

Quoi de plus concret pour un bénévole que de rechercher des terres rien qu'en se promenant près de chez soi, en décryptant le plan local d'urbanisme de sa commune ou en discutant avec les paysans sur les marchés? Dans de nombreuses régions, la veille foncière citoyenne est un enjeu important du projet de Terre de Liens au regard de la difficulté à trouver des terres agricoles pour des projets d'installation. L'intérêt de la veille foncière citoyenne est de repérer davantage de pistes foncières pour multiplier le nombre d'installations. Les citoyens sont bien placés pour savoir ce qui se passe près de chez eux et collecter la somme d'informations nécessaire pour identifier une piste foncière. Pour les

y aider, plusieurs associations territoriales s'organisent en petits groupes, élaborent des formations ou des guides. Celui d'Île-de-France vient de sortir. À visée pratique et pédagogique, ce guide explique comment mobiliser un réseau d'acteurs et une palette d'outils sur son territoire pour rencontrer les propriétaires de foncier vacant, les futurs cédants, les exploitants et les collectivités pouvant accueillir une installation. Quant aux urbains, pas de raison d'être en reste car eux aussi peuvent participer au projet en faisant de la veille sur le web ou en mobilisant leur propre réseau autour d'eux. Alors, intéressés? 1, 2, 3... Veuillez! Pour savoir ce qui est possible près de chez vous, faites-vous connaître auprès de votre association territoriale. ●

Un espace privé pour les membres



Les adhérents, donateurs et épargnants de Terre de Liens, ou les personnes qui les représentent dans le cas des mineurs ou des personnes morales par exemple, ont désormais un espace privé personnalisé sur le web. Imprimer ses justificatifs (reçus fiscaux et d'adhésion, récapitulatifs et attestations de titres), voir l'historique de ses contributions, mettre à jour ses informations personnelles, s'informer sur les projets récents près de chez soi... Pour une première visite il faut simplement renseigner son adresse électronique puis suivre les indications à l'écran. On trouve aussi des pages d'aide avec les réponses aux questions les plus fréquemment posées. Cet espace est appelé à se développer et proposer d'autres services. À découvrir sans tarder! L'accès se fait par le site moncompte.terredeliens.org.

En bref!

→ DON D' ACTIONS

Depuis 2013, les actionnaires peuvent faire don de leurs actions à la Fondation Terre de Liens, contribuant ainsi à stabiliser le capital de la Foncière, puisque la Fondation s'engage à conserver les titres qu'elle détient. Le don d'actions ouvre droit à une

réduction de l'impôt sur le revenu (66 % de la valeur du don). Depuis 2014, 3770 actions ont été données, pour un montant de 390 000 €, soit 0,6 % du capital de la Foncière, et une moyenne de 17 actions par don. Une campagne d'information des

actionnaires a été menée en 2016 et a entraîné une accélération du rythme des dons. Une brochure explicative est disponible depuis l'espace privé moncompte.terredeliens.org (lire page 5).

→ PRODUITS-PARTAGE

Depuis quelques mois, Terre de Liens reçoit de plus en plus de sollicitations d'entreprises qui souhaitent créer des produits-partage. Le mécanisme est simple: 0,5 ou 1 euro ou plus nous sont versés à chaque vente de produit. Parmi eux, citons la tisane de Jardins de Gaïa, les Box d'aliments bio My BiHoBox, les cartouches d'imprimantes d'Uni-Cartouches, les plantes séchées de l'Herbier du Velay... Même la chanteuse Camille reverse une part de la vente places à certains de ses concerts! Découvrez la gamme des produit-partage Terre de Liens sur <https://terredeliens.org/entreprises-partenaires.html>

Des graines dans la pelleteuse



© Adrien Labbe, Revue Z

Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique), Bure (Meuse), EuropaCity (Val-d'Oise) sont les théâtres médiatisés de luttes foncières entre des collectifs défendant la vocation agricole d'une zone et des projets d'artificialisation

menés par l'État ou des groupes privés. Contestataire ou politiquement correcte, la mobilisation citoyenne pour « *gripper les rouages de la grande machine à bétonner* » prend diverses formes, et en novembre 2016, Terre de Liens Normandie a provoqué le dialogue. L'association territoriale a invité une quarantaine de représentants de collectifs, d'organisations, d'organismes de presse, culturels et de recherche. Les deux jours d'échanges ont donné lieu à une publication en partenariat avec la revue Z, qui relate une dizaine d'expériences, pointe les controverses et réunit des ressources pour dépasser les étiquettes et avoir une vision globale des mobilisations menées un peu partout en France... Du grain à moudre pour qui s'intéresse à la dimension politique de l'engagement dans Terre de Liens! **Pour se procurer Des graines dans la pelleteuse (10 euros et prix libre pour petits budgets, frais de ports compris): 06 84 39 69 66/rozoy.brigitte@orange.fr**

50%

des machines agricoles ne sont pas adaptées aux usages paysans en France

➔ SOUVERAINÉTÉ... TECHNOLOGIQUE

Le 5 avril dernier, le réseau InPACT (lire page 14) organisait un séminaire sur l'outil de travail des agriculteurs et le surinvestissement vers lequel ces derniers sont conduits à travers la course à la technologie robotique et numérique. La mutation du métier pose, entre autres, la question du gain ou de la perte d'autonomie, de l'adéquation entre la logique industrielle et le métier d'agriculteur. Cette rencontre prolongeait le débat ouvert fin 2016 par la publication d'un plaidoyer pour la souveraineté technologique des paysans. **Les actes de ce séminaire sont passionnants et accessibles sur le site de l'Atelier paysan: www.latelierpaysan.org**



FINANSOL

LE LOBBYING PORTE SES FRUITS



La Secrétaire d'État, Martine Pinville et le sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur, sur la ferme des Usages en mars 2017.

Fin 2015, suite à l'annonce de la loi de finance, la Foncière Terre de Liens a eu la mauvaise surprise d'être exclue des entreprises solidaires bénéficiaires de réductions fiscales : les foncières agricoles ne faisaient pas partie de la liste des activités décrites dans la loi. L'association Finansol, à laquelle adhère Terre de Liens et qui défend et promeut la finance solidaire, a mené une action de lobbying pour faire évoluer cette loi. L'effort a payé puisque les foncières agricoles ont été réintégrées comme entreprises solidaires dans la loi de finances rectificative fin 2016. Plus encore, les foncières agricoles sont dorénavant groupées avec les foncières immobilières solidaires et ne sont donc plus soumises à un plafonnement dans l'émission des reçus fiscaux. En clair, la Foncière Terre de Liens n'a plus à délivrer les reçus fiscaux au compte-goutte pour garantir une équité entre les actionnaires. Pour appuyer son action de lobbying, Finansol a organisé en mars 2017 la visite de la Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale et Solidaire sur la ferme Terre de Liens des Usages (Loiret) : la présentation de la ferme et de l'installation de Julien Thurel et d'Annelies Renner ont permis d'illustrer concrètement la plus-value sociale et environnementale de la finance solidaire. ●

© Laurine Prevost / Finansol



La terre, bien commun

« La terre est un bien commun, au même titre que l'air et l'eau », voilà une affirmation que nous formulons souvent à Terre de Liens. Mais que signifie-t-elle ? Correspond-t-elle à la réalité de nos pratiques ou renvoie-t-elle l'entreprise de Terre de Liens du côté des utopies collectivistes comme nous l'entendons parfois ? Ce dossier propose une plongée dans quelques notions philosophiques, juridiques et économiques pour clarifier les tenants et les aboutissants de notre credo. // Marc Donneger et Sophie Baltus

Dans notre société actuelle, « il semble à peine concevable que la terre et le sol puissent constituer des biens communs dont on ne prendrait possession que pour un usage temporaire – presque à la manière d'une licence d'utilisation » (1). Et pourtant, en 2000, un recensement commandé par la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur dénombrait près de 27000 « biens sectionnaux » (2) répartis sur l'ensemble du territoire français et particulièrement concentrés en Massif central. Ces terrains ruraux, forêts, pâturages, carrières ou sources sont des biens communs qui profitent aux habitants d'un territoire défini,

plus petits ou plus grands que la commune, les « sections de commune ». Les exploitants agricoles installés sur le territoire de la section peuvent disposer des terres à vocation agricole ou pastorale. Tout est règlementé pour que soit encouragé le développement d'une gestion de proximité. Si les habitants des sections communales en tirent des revenus, ils sont tenus de les utiliser au profit de la section et pour l'entretien du bien. Fondés sur des titres remontant souvent à l'Ancien régime, les sectionnaux constituent un véritable patrimoine collectif. Ce sont les témoins vivants d'une longue histoire de gestion collective de la terre agricole.

Du code Justinien à l'accaparement, petit détour historique

La notion de bien commun prend ses racines dans le code Justinien, ancêtre romain du droit civil en Occident, qui distingue une multitude de régimes de biens. À côté des biens privés, publics ou sans maître, les *res communes* sont les choses de la nature qui appartiennent à tous en commun et ne peuvent être appropriées. Autrement dit, nul ne peut priver quelqu'un d'autre de l'usage d'une chose commune. Cette égalité d'accès à la ressource est le cœur de la notion de bien commun et a structuré les coutumes paysannes depuis la révolution néolithique (-14000 av. J.-C.), c'est-à-dire



© Patrick Thomas

**Nul ne peut priver
quelqu'un d'autre
de l'usage d'un bien
commun.**

depuis que les hommes se sont sédentarisés, chasseurs cueilleurs devenant agriculteurs. Le principe est qu'une communauté partage des droits d'usages d'un territoire et l'entretien collectivement. À la Révolution, les domaines de l'Église, de la Couronne et de la noblesse sont confisqués par la République et vendus à la bourgeoisie. Ce transfert de propriété touche aussi une grande part de biens sectionnaires jugés mal exploités. Depuis lors, l'appropriation privée de la terre agricole n'a cessé jusqu'à prendre la forme extrême de l'accaparement. Les auteurs d'un rapport sur les biens communs (2) rappellent à cet égard qu'aujourd'hui, à Madagascar, au Soudan, en Ouganda, au Brésil, au Pakistan, en Ukraine, en Roumanie, pour ne citer qu'eux, la concurrence pour la terre fait rage, bien plus encore que dans l'Hexagone. Par millions les hectares sont accaparés par des États ou des multinationales préoccupés de sécuriser la production d'alimentaire ou de développer des agrocarburants voire de la biomasse pour l'industrie chimique. Cette appropriation aboutit à capturer toute la valeur et tous les bénéfices attachés aux terres pour le bénéfice d'un seul propriétaire au détriment et à l'exclusion de tous les autres usagers potentiels. En parallèle de cet accaparement, des projections

estiment à 25 % la part des terres arables qui auront disparu d'ici 2050 sous l'effet de l'artificialisation ou de l'épuisement des sols (3). L'accaparement et la disparition des terres fertiles sont deux tendances qui vont bien à contre-courant d'une préservation de la ressource pour les générations à venir.

Une ressource + un collectif + des règles

Que signifierait aujourd'hui traiter la terre comme un bien commun? Pour Olivier Petitjean, traducteur français de *La renaissance des communs* de David Bollier, « parler d'une ressource comme d'un bien commun, c'est d'abord pointer une dimension éthique et valoriser son importance, la nécessité de la préserver, de l'entretenir ou de l'augmenter pour les générations futures. » Parce qu'elle est essentielle et non substituable pour la vie, la terre est une ressource à laquelle chaque être humain devrait pouvoir avoir accès. Non pas un accès physique, mais bien un accès aux usages ou aux bénéfices associés qu'elle procure: une alimentation saine, des ressources naturelles non polluées, des paysages diversifiés... Parce qu'elle est en quantité et en qualité limitée, l'usage de la terre doit être régulé pour garantir sa pérennité. « La seconde dimension des biens

communs, poursuit Olivier Petitjean, c'est la manière dont ils sont gérés. En fait, un bien commun est plus qu'une chose, c'est une manière de gérer où un collectif, un groupe à géométrie variable gère ensemble une ressource comme une fin en soi, pour la faire perdurer. » Cette gestion est caractérisée par la recherche d'un bénéfice pour le plus grand nombre, la prise en compte du très long terme et l'auto-gestion ou l'auto-organisation du collectif d'usagers. Enfonçons le clou avec un extrait de David Bollier: « les commoneurs [personnes impliquées dans la gestion d'un bien commun, ndlr] parviennent souvent à trouver des solutions (...) sans recours ni aux marchés, ni aux bureaucraties d'État. Ils sont capables de créer les structures générales pour gérer collectivement une ressource, ainsi que les procédures pour établir des règles et des normes opérationnelles efficaces. Ils savent mettre en place et imposer les pratiques nécessaires pour empêcher la surexploitation d'une forêt, d'un lac ou des terres agricoles. Ils arrivent à négocier entre eux une allocation équitable de devoirs et de droits. (...) Un commun c'est: une ressource + une communauté + un ensemble de règles sociales. » Il poursuit, « de ce point de vue, la question n'est pas de savoir si telle forêt (...) est un commun. La question est de savoir si telle communauté

souhaite gérer une ressource comme un commun, et si elle est capable d'inventer les règles, les normes, les sanctions pour s'en assurer. » (4)

Une troisième voie

Alors, est-il utopique ou archaïque de vouloir gérer la terre agricole comme un commun? Elinor Oström, prix Nobel de l'économie en 2009, s'est attaquée à la méconnaissance des phénomènes « spontanés » de communs et a démontré par le terrain que la gestion collective de ressources n'est ni une survivance du passé, ni inefficace. Présentes partout, dans des cultures traditionnelles comme en milieu urbain, les logiques d'auto-organisation en collectif s'avèrent porteuses de nombreux bénéfices. Les communs apparaissent comme source d'amélioration de la qualité de vie, suscitent le lien social, la participation, la coopération, libèrent l'ingéniosité pour créer des solutions nouvelles face à des problèmes du quotidien. La gestion « en commun » permet aussi de prendre en compte le temps long. C'est une rupture clé avec les logiques d'appropriation et de financiarisation fondées sur l'exclusion des autres, la mono-activité et le court terme. Après Elinor Oström, il n'est plus possible de dire que les communs ne sont pas des systèmes de gestion efficaces, ne sont que des archaïsmes médiévaux

**La question est de savoir
si telle communauté
souhaite gérer la terre
comme un commun.**

ou des curiosités anthropologiques inadaptées au présent mondialisé. « À la frontière entre la Mongolie, la Russie et la Chine, une photo satellite montre de différences significatives de surpâturage. Les pâturages sont gérés traditionnellement par une propriété collective et nomade. Or, en Russie et en Chine, elles ont été privatisées. En Mongolie, la gestion est restée nomade et basée sur des propriétés collectives. On y observe des taux de dégradation de 9 % en moyenne. En Chine (privé) et en Russie (État), on observe des taux de l'ordre de 50 % et allant jusqu'à 75 %. » (5) Toute une lignée de chercheurs défendent aujourd'hui l'idée que les communs sont une troisième voie entre gestion marchande et gestion étatique ou publique. La réémergence de l'auto-gestion collective et l'engouement qu'elle suscite dans l'univers du numérique laissent songeur sur le potentiel pour d'autres domaines comme le social ou... l'agriculture. ●



© TDL

1. Helfrich, Kuhlen, Sachs, Siefkes, Biens communs, la prospérité par le partage, Fondation Heinrich Böll
2. http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r0841.asp#P160_14194
3. Robert Levesque, La terre nourricière, si elle venait à nous manquer ? L'Harmattan 2011
4. La renaissance des communs, David Bollier, Éditions Charles Léopold Mayer, p. 26-27.
5. Pablo Servigne, La Nature pour tous et par tous, les biens communs d'infrastructure agroécologique dans Les biens communs, comment (co) gérer ce qui est à tous ?, Barricade, 2013

PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET BIEN COMMUN SONT-ILS COMPATIBLES?

Pour certains, comme Riccardo Petrella, économiste italien, « les biens communs ne peuvent pas être saucissonnés et le meilleur moyen de garantir l'accès à ces biens partout et de manière égale c'est de les confier à la puissance publique, le meilleur garant de la responsabilité collective. » Pour d'autres, comme Olivier Petitjean, la question de la propriété importe moins. « On peut imaginer une propriété privée avec des règles d'usages définies en collectif au bénéfice d'un collectif. » Théoriquement, la notion même de propriété comporte trois dimensions :

- l'*usus*: le droit d'utiliser et de contrôler l'utilisation de la ressource (ex. semer du blé sur un champ);

- le *fructus*: le droit de profiter des fruits de la ressource (ex. récolter le blé, faucher la paille);
- l'*abusus*: le droit de détruire (ex. épuiser le sol), le droit de transférer la propriété (ex. vendre le terrain).
Bien que la propriété privée absolue relève plutôt du mythe, car elle est toujours subordonnée à d'autres réglementations, le propriétaire peut toujours décider de changer de pratique du jour au lendemain. C'est pourquoi, selon Michel Merlet, directeur d'Agter*, « la notion de propriété foncière doit être profondément revue pour que l'homme se donne une chance de gérer durablement cette ressource. » (« Les droits sur la terre et les ressources naturelles », fiche pédagogique aGter, déc. 2010).

Terre de Liens, un commun ?

En quoi le mouvement Terre de Liens contribue-t-il à gérer les terres comme un commun et cherche-t-il à s'organiser dans cette perspective ? Reprenons les principes de bases du « commun ».



© Cécile Dubart

Une ressource à protéger, la terre

Comme l'eau qui nous est vitale, la terre est la base de la production de notre alimentation et du renouvellement des écosystèmes. TDL intervient pour préserver et orienter l'usage des terres, directement en devenant propriétaire de terres agricoles, et indirectement par des actions de mobilisation citoyenne ou l'accompagnement de collectivités locales. En tant que propriétaire, TDL a fait des choix emblématiques: s'engager à ce que les terres soient acquises et gérées conformément à la charte TDL, ne pas verser de dividendes aux actionnaires (la terre ne doit pas rémunérer ses propriétaires), conserver les terres indéfiniment, garantir la vocation agricole bio, et depuis peu, suivre la santé du sol.

Une communauté, près de 20 000 membres « commoneurs »

Terre de Liens défend l'idée que l'agriculture est l'affaire de tous. Aujourd'hui, des milliers de personnes s'impliquent

dans la protection et la gestion des terres agricoles avec TDL: les donateurs et actionnaires amènent l'argent nécessaire à l'achat des terres; les bénévoles et salariés instruisent les dossiers et suivent les fermes localement; les fermiers prennent soin de la terre pour lui permettre de jouer son rôle. Le cercle s'élargit à chaque fois que la ferme reçoit le soutien direct d'une collectivité ou d'un groupe de citoyens.

Des règles bien définies

Afin que le principe de gestion collective et durable soit respecté, TDL s'est d'abord constitué autour d'une charte qui fixe le projet commun des « commoneurs »: gestion collective, solidaire, au service d'une agriculture paysanne, agroécologique et principalement alimentaire. Elle conduit TDL à souvent privilégier des agriculteurs non issus du milieu agricole qui seraient restés exclus du marché des terres sans son intervention. Le bail rural environnemental complète la charte en définissant ce que nous pourrions appeler les

conditions particulières d'utilisation propres à chaque lieu, conditions qui listent les points sensibles à suivre au niveau de la qualité des sols, la biodiversité, la présence d'arbres exceptionnels, de mares ou de haies...

L'auto-gestion

À la différence des systèmes de gestion centralisés ou hiérarchiques, les commoneurs décident des règles qu'ils se donnent. La coopération est auto-organisée, le système de décision n'est pas imposé de l'extérieur. L'importance accordée dans TDL à l'éducation populaire permet à chacun de comprendre les enjeux et de participer à la décision collective. Le défi est grand de faire vivre le dialogue et la construction collective à la fois dans chaque composante de TDL et dans sa gouvernance d'ensemble. Les riches débats internes à TDL sont là pour nous rappeler qu'il n'existe pas de chemin tracé et qu'il faut innover et ajuster au fur et à mesure.

Une utilité large profitant au plus grand nombre

Dans la dynamique proposée par TDL, les commoneurs voient leur rapport à la terre changer. La ferme est non seulement un « outil de production » d'aliments préservant la terre ainsi que l'eau ou la biodiversité mais est également lieu créateur d'emploi, de lien social, de dynamisme et de rencontres... Des communs qui sont aussi à sauvegarder! Terre de Liens est-il un prototype à démultiplier ou seulement une expérience questionnant la gestion des 27 millions d'hectares de la surface agricole utile actuelle? Quelle que soit la réponse, Terre de Liens agit pour que la société française s'empare de ce sujet. ●

ROUVROY-LES-MERLES, PICARDIE

RENOUVEAU ÉCOLO D'UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL RURAL

> La ferme de 16 ha se situe à Rouvroy-les-Merles, dans l'Oise

La parole à Edwin Delasalle, paysan-boulangier

En 2013, quand Terre de Liens Picardie m'a proposé des terres avec un corps de ferme datant de 1875, j'ai tout de suite accepté. Pour moi c'était vraiment important d'être dans des bâtiments anciens et qu'ils soient beaux, qu'on s'y sente bien. Ce lieu collait avec mon projet, même s'il présentait des contraintes, n'étant pas toujours adapté au matériel agricole. Quand je suis arrivé en 2014, il y avait tout à faire en même temps, débarrasser, nettoyer, faire les travaux. Pour stocker le grain et installer le moulin, j'ai choisi le bâtiment central car il nécessitait peu de rénovation.

Quant au fournil, mon choix s'est porté sur une grande pièce de 120 m² permettant d'accueillir d'autres activités, comme un atelier pâtisserie, ainsi que du public. L'utilisation de matériaux écologiques pour la rénovation de cette pièce était une évidence pour moi: isolation en terre-chanvre et enduit en terre et pailles de lin sur les murs, fenêtres agrandies pour avoir un maximum de lumière naturelle, carrelage en grès cérame. Le plus gros chantier fut la construction du four, récupéré près de Cambrai et remonté dans le fournil. On a complètement redessiné sa façade dans le style architectural de la ferme,



© TDL Picardie

en pierre blanche et briques rouges de récupération nettoyées une à une. Cela a représenté environ 2000 heures de travail sur une année, réalisé par 2 à 10 personnes, famille et amis, essentiellement le week-end. Ce grand four, alimenté par du bois local, me permet de cuire 160 pains bio par fournée. ●

VERGER TEST DES CHEIRES, PUY-DE-DÔME

EXPÉRIMENTER L'ARBORICULTURE

La parole à Thomas Frémont, animateur d'Îlots Paysans, association d'espace test agricole auvergnat

Dans une région où la tradition de pomiculture disparaît, l'idée de créer un verger test a émergé à la fin de l'année 2015. Aujourd'hui, Amélie et Cyrille expérimentent dans des conditions les plus proches possibles de la réalité leur projet d'installation sur le Verger des Cheires. Loué par Îlots paysans à la Foncière Terre de Liens, c'est le premier espace test français permanent en arboriculture. Les jeunes gens savent qu'ils ne resteront là que trois ans tout au plus. Ils pensent à leur successeurs quand ils travaillent. Le défi est d'expérimenter sur du vivant en le préservant: en cas d'erreur c'est une responsabilité, ils en ont conscience. On retrouve cette problématique dans les espaces



© TDL Auvergne

> Répartition des parcelles entre les porteurs de projet au verger test des Cheires (6 ha, Saint-Amant-Tallende)

tests dédiés à l'élevage, à cette différence près que les arbres restent en place et ne les suivront pas dans leur installation. Amélie et Cyrille ne sont pas pour autant des débutants. Avant de rejoindre l'espace test, ils appartenaient déjà à un groupe d'appui technique et avaient travaillé leur projet.

Ils doivent maintenant structurer concrètement leur activité et se tester sur leur capacité à entreprendre et à prendre des décisions. S'ils décident de poursuivre, le pari est qu'une veille foncière locale leur permette de s'installer à proximité sur des vergers préservés de l'arrachage et que d'autres candidats les remplacent. Tous les acteurs du projet vont y contribuer: Îlots Paysans, le groupe local de Terre de Liens, la Safer, la communauté de communes Mond'Arverne et la Fédération régionale des agriculteurs bio. ●

Paysan et entrepreneur

« **Jamais je ne serai jardinier !** » C'est le cri du cœur lancé par Guillaume Goepp, lorsque, enfant, il devait désherber les carottes du potager familial en guise de punition. Une trentaine d'année plus tard, il est bien plus que jardinier : à la tête d'une équipe de 23 salariés pour la partie production et d'une dizaine pour la partie commercialisation, il gère une ferme maraîchère de 27 hectares. /// Valérie Rosenwald



© Véronique Wetly / TDL Alsace

Aux Chants de la terre, le travail se répartit entre différentes équipes et chacun sait en général ce qu'il a à faire. Au niveau production, la récolte et la préparation des commandes (salades,

haricots, choux, fraises...) sont assurées par 12 personnes. Les autres salariés s'occupent des cultures sous serres et en plein champs. Guillaume, levé un peu plus tôt que la majorité de l'équipe, s'assure que tout est bien

organisé et qu'il n'y a pas de questions sans réponse, puis il rejoint les champs et monte dans son tracteur. La partie commercialisation est coordonnée par Dave, son bras droit, et Olivier qui organisent la vente sur les marchés, à la ferme ou chez des grossistes et la livraison de paniers de légumes avec une petite dizaine de vendeurs et vendeuses. Et deux personnes s'occupent de la partie administrative, de la comptabilité et de la communication. On a affaire à une véritable petite entreprise agricole dont l'unique associé gérant est Guillaume ! Mais le chemin n'était pas tout tracé pour en arriver là.

Du génie civil à la biodynamie

Tout jeune, Guillaume était plutôt attiré par la vie citadine et il a quitté la campagne alsacienne où ses parents étaient venus s'installer, pour faire des études. Un peu de génie civil, de l'économie, de la biologie, le jeune homme cherchait sa voie quand il a été pris comme objecteur de conscience dans une association de préservation des espaces naturels, le Conservatoire des sites alsaciens. « Ça a été un tournant dans ma vie de jeune adulte. J'ai découvert qu'on pouvait aimer son travail, y défendre des convictions. J'ai appris à mieux comprendre les écosystèmes et à m'emparer des questions environnementales et j'ai aussi pris goût pour le travail à l'extérieur. » Il entame alors une formation en biodynamie, rencontre pour la première fois la ferme

LA FERME

› Les 27 hectares de cette ferme maraîchère se répartissent sur 2 sites : 7 ha sur le site originel près du centre de Colmar et 20 ha à Widensohlen à une quinzaine de kilomètres de là. Une grande variété de légumes et quelques petits fruits sont cultivés en biodynamie sous serres et en plein champs. La distribution se fait à plus de 80 % en vente directe : sur les marchés, sur la ferme et par la livraison de paniers. Une trentaine de salariés y travaillent représentant de 22 à 23 équivalent temps plein par an. La ferme était portée par un GFA (la famille Keller et 120 clients) qui a fait appel à TDL en 2014 pour suivre le portage collectif du foncier.

© Noëlle Guiltot - Typik Création



Avec le cœur, j'ai dit oui en espérant que j'aurais les capacités nécessaires.

des Chants de la terre en stage, poursuit sa formation par du salariat agricole dans divers lieux puis de nouveau aux Chants de la terre. À ce moment, Jean-Louis, qui s'approchait de la retraite lui propose de s'associer à lui sur la ferme qui s'étend à cette époque sur 7 ha. Guillaume refuse, souhaitant s'installer en autonomie sur une ferme plus petite et craignant le lien avec un associé en place depuis si longtemps. Il repart donc mais revient un an après quand Jean-Louis lui propose de se retirer à son profit. « Je ne me voyais pas avec quelque chose d'aussi lourd et en même temps j'avais une grande affection pour l'endroit et l'entreprise. Avec le cœur, j'ai dit oui en espérant que j'aurais les capacités nécessaires. »

S'agrandir sans perdre son âme

Guillaume a donc repris les rênes de la ferme, d'abord avec un autre associé puis tout seul et 20 ha sont venus s'ajouter au premier site implanté au cœur de Colmar. « Au départ, je trouvais que 7 ha c'était déjà grand, mais je

me suis rendu compte que les petites fermes demandaient un travail physique difficile qu'on pouvait éviter sur de plus grandes surfaces en investissant dans du matériel grâce à l'économie d'échelle. » Avec des cultures en biodynamie, de la vente directe mais une surface conséquente, Guillaume considère qu'il est à cheval sur deux modèles et qu'il pourrait rester dans le même état d'esprit en développant encore l'activité.

Mais, aujourd'hui, il souhaite travailler encore plus sur la qualité du point de vue des légumes, bien sûr, mais aussi sur l'aspect relationnel. « Nous sommes à cinq minutes du centre ville de Colmar à bicyclette. L'avenir ce serait que les gens qui viennent acheter les légumes trouvent aussi un endroit où on peut s'asseoir pour boire un coup, écouter une conférence... » Nourrir les Hommes et les esprits ! ●

Un autre regard...

› Agnès Keller, co-fondatrice des Chants de la terre et cliente de la ferme

C'est avec mon mari Pierre et son frère Jean-Louis qui nous a rejoint plus tard que nous avons fondé les Chants de la terre, en convertissant les terres de leurs parents à la biodynamie. Au décès de Pierre en 1995, j'ai pris mes distances avec la ferme mais j'ai continué à suivre ce qui s'y passait et à y acheter mes légumes. Quand Guillaume a repris la ferme, j'ai trouvé ça vraiment courageux de sa part car l'enjeu était de taille. Et un an plus tard, je me souviens d'avoir dit en réunion que j'étais émue de la façon dont il s'était saisi de la ferme, la faisait grandir, la faisait vivre. Aujourd'hui, avec le nombre d'hectares qui augmente, je trouve que c'est un sacré défi du point de vue agricole et de la gestion des salariés. Guillaume reste un vrai paysan mais une exploitation de cette taille lui demande aussi d'être entrepreneur et il a moins de temps pour être dans les champs ou échanger avec les clients sur les marchés. J'espère qu'il va réussir à garder l'esprit initial mais tout ça me donne un peu le vertige !

© Véronique Wetly / TDL Alsace

Pour accompagner les projets alternatifs

Pas toujours bienvenus dans les structures d'appui traditionnelles, les projets de néo-paysans peuvent trouver conseil auprès de réseaux alternatifs auxquels appartient Terre de Liens. L'union fait la force pour réinventer la paysannerie... /// Alexandre Platerier

Le monde agricole reste traditionnellement dans un entre-soi qui laisse à la porte bon nombre de prétendants au métier venant de l'« extérieur ». La complexité du processus d'installation ajoute aux difficultés quand on n'est pas issu « du milieu ». Pourtant, les « néo-paysans » représentent aujourd'hui 30 % des installations agricoles. Cette révolution agricole est possible grâce à l'appui de réseaux agricoles alternatifs. Deux exemples au nord de la Loire : le pôle Abiosol en Île-de-France, et l'association CoPaSol (Collectif Pour une Agriculture Solidaire) en Picardie. Terre de Liens a joué un rôle moteur dans leur création aux côtés des acteurs des Amaps et de la Bio.

Une offre globale

Depuis 2009, Abiosol propose une offre globale d'accompagnement des porteurs de projets ainsi que des territoires franciliens souhaitant développer l'agriculture biologique. Celle-ci s'appuie sur la mise en commun des compétences et des moyens du groupement d'agriculteurs biologiques d'Île-de-France, du réseau francilien des Amaps, de la couveuse d'activités Le Champ des Possibles et de Terre de Liens. En plus du conseil individuel, chacune des associations partenaires propose des formations sur les différents aspects de la création d'activités agricoles en Bio, de l'émergence d'un projet à sa concrétisation. Abiosol a installé 60 nouveaux agriculteurs bios entre 2008 et 2015.

Comblant un vide

La création en 2011 de l'association CoPaSol par Terre de Liens, la Fédération des Amaps et l'Agriculture Biologique en Picardie répond à la nécessité de combler l'absence de structure dédiée à l'accompagnement des projets agricoles alternatifs. CoPaSol intervient dans le cadre d'un programme d'aides régionales à l'installation lancé la même année par la Région. En lien étroit avec les salariés des structures fondatrices, et en collaboration avec les chambres d'agriculture, ses deux salariées apportent un conseil individuel aux porteurs de projet complété par des formations. Depuis sa création, CoPaSol a contribué à installer 50 personnes et suit 70 projets par an. Le maraîchage bio représente la moitié des projets accompagnés. L'autre moitié concerne des projets d'élevage (bovin, caprin, escargots ou autres).



© Sylvain Pechoux / Les Champs des Possibles

Dans ces régions où l'agroalimentaire est prépondérant et le poids des chambres consulaires énorme, CoPasol et Abiosol sont indispensables pour soutenir celles et ceux, de plus en plus nombreux, qui sortent des sentiers battus mais réinventent la paysannerie... ●

Ailleurs en France...



► La plateforme Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (InPACT) regroupe dix réseaux associatifs et coopératifs agricoles : Accueil Paysan, FADEAR, Réseau CIVAM, InterAFOCG, MIRAMAP, MRJC, Atelier Paysan, Nature et Progrès, Terre de Liens, Solidarité Paysans. Il existe douze plateformes InPACT en France. Ces plateformes constituent des espaces d'échanges et de promotion d'une agriculture plus durable, des circuits courts et proposent des alternatives concrètes aux agriculteurs. Avec la création de la région Hauts de France, COPASOL a intégré le réseau InPACT du Nord-Pas-de-Calais. <http://www.agricultures-alternatives.org>

DOMINIQUE ABADA-SIMON, LA PÉDAGOGIE PAR LE JEU

Dominique Abada-Simon découvre l'existence de Terre de Liens en 2009 dans un livre, *La Décroissance*, de Paul Ariès. Elle cherche alors à se rapprocher du mouvement dont elle devient bénévole. Fille de militants, elle apprécie de s'impliquer « pour faire avancer les choses, parce que c'est satisfaisant de lutter pour plutôt que contre quelque chose. » De stands en réunions, l'idée germe dans la tête de cette professeure de lettres de créer un jeu qui permettrait de faire comprendre les difficultés à accéder au foncier et donc à s'installer. Initié en 2012 par Dominique au sein de la commission sensibilisation de Terre de Liens Île-de-France, le projet se construit avec un petit groupe de cinq personnes. « C'est un jeu de

rôles réunissant autour de la table les acteurs impliqués dans l'installation en agriculture : paysans, conseil municipal, Amap, Terre de Liens, banque, Safer. » L'association Starting Block, partenaire de la réflexion, finalise le jeu en 2015. « Une première version testée par des bénévoles montre qu'une partie de "Terres en jeu" nécessite du temps (environ 2 h) et la présence d'un animateur... chevronné ! Le jeu peine à décoller mais je reste motivée », reconnaît Dominique, qui s'investit aussi au sein du conseil d'administration de Terre de Liens Île-de-France. Elle souhaite proposer ce jeu au public des Amaps, intéressé par l'agriculture paysanne mais souvent peu au fait des méandres d'une installation ou du rôle de Terre de Liens. ●



© Soeng Rye Kang

GILBERT BELGRANO, TRANSMETTRE POUR RÉSORBER LA FRACTURE NUMÉRIQUE



© Gilbert Belgrano

Gilbert, 75 ans, tourne dans l'associatif depuis qu'il est retraité. Ancien chef d'entreprise métallurgique, il a le sentiment « d'avoir été absorbé par le boulot tout en essayant de privilégier les relations humaines. » Au fil de son expérience associative, il a constaté deux choses : « d'une part, la dispersion géographique implique l'utilisation d'outils collaboratifs à distance pour compléter les réunions physiques et d'autre part, le partage optimisé de l'information

n'est pas un réflexe spontané. » Or pour Gilbert c'est impératif, alors il se lance dans l'informatique. Lorsqu'un groupe local Terre de Liens se monte près de chez lui dans le Pilat, Gilbert propose ses compétences. « Je suis autodidacte. En 2003, je ne savais même pas ce qu'était un Word, en 2005 j'ai lancé une plate-forme. Quand j'ai dit oui à l'animatrice, je savais que j'aurai du boulot. Cela m'a pris quelques heures par jour pendant 2-3 ans, et des journées entières au départ ! » Pour lui, l'outil remplit sa fonction quand les utilisateurs se l'approprient, il ne veut pas être indispensable et forme donc les autres bénévoles. « Je cherchais à passer le relais. » Quand Gilbert rencontre Tom, un autre bénévole, il voit tout de suite son potentiel. Ils ont en commun la connaissance technique et la philosophie de l'outil, le flambeau est transmis rapidement. « On a le choix entre outils libres ou propriétaires, j'ai dit ma préférence pour le libre mais il a fallu faire un compromis pour que les utilisateurs lambda puissent s'en servir. L'Internet est arrivé et la plupart des personnes de notre génération n'étaient pas formées à son utilisation. » Gilbert étant un passeur, c'est à sa façon qu'il résorbe notre fracture numérique associative ! ●

Urbanisme et foncier agricole

Étalement urbain, mitage des campagnes, les logements, les infrastructures et les équipements de loisir se développent... au détriment du foncier agricole. Pourtant, l'aménagement du territoire est encadré par l'autorité publique et des dispositifs existent pour limiter l'artificialisation. // Damien Roumet

En 2016, les surfaces artificialisées ont encore augmenté de 20 %. Les documents d'urbanismes aux acronymes barbares existent justement pour éviter le développement anarchique de la ville en définissant à l'échelle d'une commune ou d'un territoire les grandes orientations urbaines. Telle zone pourra être urbanisée pour accueillir un lotissement; telle autre pour une ligne de chemin de fer; par contre celle-ci restera naturelle et celle-là agricole. Ainsi, les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou les schémas de cohérence territoriale (SCOT) orientent l'usage et l'orientation du sol pour les années à venir, que ce soit pour loger de nouveaux habitants, développer une zone d'activité, construire un grand équipement ou préserver une zone naturelle ou agricole.



Proportionner développement urbain et démographie

Alors pour le foncier agricole tout va bien madame la marquise? Pas forcément, car malgré ces documents cadres, le développement urbain est très gourmand et l'artificialisation

de terres agricoles se poursuit à un rythme effréné. C'est pourquoi, au fil du temps, le législateur a précisé quelques règles supplémentaires. C'est notamment l'objet de la loi Alur qui incite à réduire la consommation de terres et qui oblige les collectivités territoriales à appuyer la rédaction des documents d'urbanisme sur des projections de développement réalistes. En effet, il n'est pas rare de voir des PLU qui anticipent une augmentation exagérée de leur population pour justifier l'artificialisation de plusieurs hectares de terres.

Des mécanismes de contrôle

Pour s'assurer que les collectivités jouent le jeu, tout nouveau document d'urbanisme doit passer devant une commission administrative consultative, les CDPENAF (encadré). Après une présentation du PLU réalisé par les élus et les bureaux d'étude, les membres de la commission échangent entre eux et émettent un avis. S'il est défavorable et que le préfet le suit, la collectivité doit revoir sa copie! Enfin, au-delà de ces avis, la diversité des membres de ses commissions permet d'échanger largement sur les questions agricoles et foncières et ainsi, esquisser une vision commune du développement d'un territoire. ●

ÉCLAIRAGE

CDPENAF, c'est des P quoi?

Ce sont des commissions départementales de protection des espaces naturels agricoles et forestiers. La dernière loi d'orientation agricole a élargi les compétences et le périmètre des anciennes commissions départementales de consommation des espaces agricoles en créant les CDPENAF qui concernent dorénavant les espaces naturels, agricoles et forestiers. De même, aux côtés des « historiques » (représentants de la Safer, des syndicats agricoles, des notaires, des élus, d'associations environnementalistes, etc.) de nouvelles personnes sont invitées à siéger dont des membres d'organismes nationaux à vocation agricole et rural. Reconnues comme tel depuis 2014 et conscientes de l'importance que peuvent revêtir ces commissions, les associations territoriales de Terre de Liens siègent aujourd'hui dans une vingtaine de CDPENAF sur l'ensemble de la France.

HISTOIRE

LE RÔLE DE LA JEUNESSE AGRICOLE CATHOLIQUE DANS LA STRUCTURATION DE LA PROFESSION AGRICOLE

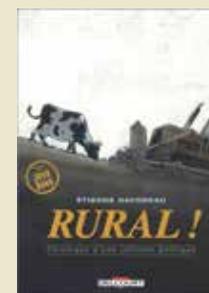
Perrine D'Alessandro et Pierrick Monnet

Fondée en 1929, la Jeunesse Agricole Catholique (JAC) souhaitait au départ entreprendre une reconquête chrétienne des populations rurales. Après une période d'activité réduite pendant la guerre, l'objectif de souveraineté alimentaire et énergétique va orienter toutes les forces françaises vers la modernisation et l'augmentation de la productivité agricole. La JAC va alors jouer un rôle clef dans la formation des jeunes paysans, dans l'influence des politiques publiques agricoles et dans la structuration de la filière agricole. René Colson, figure emblématique et fer de lance de la JAC, développe une méthode d'enquête de terrain « Voir, Juger, Agir » dont l'objectif est d'analyser le savoir-faire des paysans, de les encourager à améliorer eux-mêmes leurs méthodes de travail et de faire émerger des bonnes pratiques. Cette méthode conduit de nombreux jeunes militants de la JAC à s'engager dans le développement culturel, social et professionnel des campagnes. Ils deviennent d'ardents militants du progrès technique, de la mécanisation et de l'utilisation des engrais en vue d'augmenter la productivité agricole. À la fin des années 50, un tournant s'amorce et les Jacistes s'investissent dans le syndicalisme pour traduire leur action associative en acte politique. C'est ainsi que le Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA), syndicat reconnu par l'État, est majoritairement fondé par des Jacistes. Un modèle de cogestion entre les syndicats agricoles issus majoritairement de la JAC et l'État va s'instaurer. Les groupes syndicaux vont réussir à convaincre ce dernier de relayer leurs projets et orienter les lois de modernisation de l'agriculture (politique d'installation des jeunes, aides au départ des plus âgés, etc.). Parallèlement, l'État va transférer le rôle de formation des populations rurales aux groupes syndicaux qui



Dans les années 70, près d'un tiers des représentants ruraux sont issus de la JAC.

créeront de nombreux centres de formation. Beaucoup de militants associatifs ainsi formés deviendront par la suite des responsables syndicaux, politiques et associatifs du monde rural. Au milieu des années 60, la JAC se réorganise et devient le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC), une association d'éducation populaire par le peuple et pour le peuple visant à répondre aux nouveaux défis du monde rural: déclin de l'agriculture dans l'économie, exode rural massif et surproduction. ●



Rural! Étienne Davodeau, éditions Delcourt.

C'est l'histoire d'un homme qui découvre le travail de trois éleveurs laitiers bio au cœur de l'Anjou. Un an à parcourir les 120 hectares du Gaec, à suivre les traites, les semis, les foins, etc. La vie d'une ferme classique... À un détail près: une autoroute va passer en plein milieu des terres! Son tracé étrangement sinueux trahit les luttes de pouvoirs liées à sa construction. Les trois paysans façonnent néanmoins jour après jour une agriculture à taille humaine respectueuse de l'environnement. Ils demeurent fidèles à leur engagement au sein de la Confédération paysanne et auparavant celui de leurs parents parmi les "Paysans travailleurs". Une façon ludique de comprendre un exemple d'artificialisation de terres en 138 pages.

Revaloriser l'action sans spéculer

À sa création en 2006, la Foncière Terre de Liens a émis ses premières actions à 100 euros. Onze ans après, l'action vaut 103,5 euros. Pourquoi et comment la valeur de l'action a-t-elle augmenté sans pour autant participer à la spéculation foncière que Terre de Liens dénonce ?

Par définition, prendre une action dans une société c'est prendre un risque. Une action est une part du capital d'une société et ce capital varie selon son état de santé. La Foncière Terre de Liens mène une activité patrimoniale qui consiste à acheter des fermes et les gérer; sa valeur est donc liée à la valeur du patrimoine qu'elle possède. Pour s'en assurer, des expertises indépendantes sont réalisées régulièrement sur des échantillons de fermes. Ces contrôles, rendus obligatoires par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), comparent la valeur des fermes inscrite dans les comptes comptables et l'estimation des experts. Les méthodes d'expertise utilisées tiennent compte de l'éthique, du fonctionnement et du projet de Terre de Liens: pas de revente! Les évaluations se font sur de très long termes, évitant ainsi les fluctuations propres aux marchés à court terme. À chaque contrôle, les estimations des experts se sont révélées supérieures à la valeur comptable. Comment cela s'explique-t-il? Tout d'abord, même si Terre de Liens ne joue pas le jeu de la spéculation, la réalité du contexte foncier agricole en France est bien que le prix de la terre



augmente. Terre de Liens achète au prix juste, mais le contexte, lui-même influencé par l'inflation, fait croître la valeur vénale des terres, leur prix sur le marché. Ensuite les bâtiments prennent de la valeur parce qu'ils sont améliorés (solidité, esthétique) par les fermiers, les bénévoles des associations Terre de Liens et/ou la Foncière elle-même. Enfin, la terre prend de la valeur grâce à l'usage qu'on en fait. Les paysans travaillent la terre, plantent des haies, améliorent la fertilité des sols, reconstituent des îlots de biodiversité... Même les experts le reconnaissent aujourd'hui: les fermes agro-environnementales ont une plus value durable. Toute cette valeur ajoutée

est réelle et repose sur un travail, qui ne relève en rien de la spéculation. « La spéculation, c'est chercher un profit maximum en un minimum de temps, rappelle Émilie Wietzke, directrice de la Foncière. La vision purement financière de rentabilité maximale prédomine même si la valeur n'a plus de rapport avec la réalité. La terre est considérée comme un placement. Or, pour TDJ, la valeur de la terre doit être connectée à son usage. » Les contrôles mesurent cette valeur réelle et permettent ainsi aux gestionnaires de la Foncière d'augmenter la valeur de l'action avec réalisme, sans l'indexer strictement sur l'inflation et sans prendre le risque de devoir la dévaluer. ●



Savez-vous que vous pouvez transmettre des biens à Terre de Liens ?

La Fondation Terre de Liens reconnue d'utilité publique est habilitée à recevoir des legs et des donations. Que ce soit pour nous transmettre des biens agricoles, un bien immobilier, une assurance-vie, une somme d'argent ou des placements financiers, Emmanuel Jaccaud, responsable legs et donations, est votre interlocuteur privilégié. Il vous renseignera en toute confidentialité. Pour le contacter: 09 70 20 31 51 et par mail: e.jaccaud@terredeliens.org



**Devenez actionnaire
de Terre de Liens
et faites pousser des fermes
près de chez vous!**



UN INVESTISSEMENT SOLIDAIRE ET RECONNU

La Foncière Terre de Liens détient le label Finansol et l'agrément Esus d'entreprise solidaire d'utilité sociale. Notre collecte d'épargne fait l'objet d'un visa de l'Autorité des Marchés Financiers, attestant la transparence financière à nos actionnaires. La Foncière Terre de Liens s'est distinguée comme un des meilleurs investissements solidaires de France par le Grand Prix Le Monde-Finansol. Les actionnaires de la Foncière peuvent bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu ou de l'ISF.

→ Pour souscrire en ligne rdv sur www.terredeliens.org.

→ Vous pouvez souscrire des actions et retrouver toutes vos contributions à Terre de Liens sur votre espace privé en ligne sur www.moncompte.terredeliens.org

→ Je souhaite recevoir des infos pour souscrire des actions solidaires à la Foncière Terre de Liens :

- Par mail
 Par courrier

M / Mme Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-mail

Merci de renvoyer ce coupon à :

Terre de Liens | 10 rue Archinard | 24600 CREST
relation-membre@terredeliens.org | 09 70 30 31 00

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement automatisé destiné à vous communiquer votre reçu fiscal ainsi que les informations utiles sur l'actualité du mouvement. Seules pourront être destinataires de ces données les structures du mouvement Terre de Liens. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent, et d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à Terre de Liens.

www.moncompte.terredeliens.org

UN SITE POUR NOS MEMBRES



- **L'ACTUALITÉ DE TERRE DE LIENS**
PRÈS DE CHEZ VOUS
- **LES PROJETS RÉCENTS** DU MOUVEMENT
- **UNE AIDE** AUX QUESTIONS
LES PLUS FRÉQUENTES



- **VOS DONS, ADHÉSIONS ET SOUSCRIPTIONS**
D'UN SEUL COUP D'ŒIL.
- **VOS JUSTIFICATIFS FISCAUX** ACCESSIBLES
À TOUT MOMENT.
- **VOS COORDONNÉES** MODIFIABLES
PAR VOS SOINS.

Qu'attendez-vous pour aller y faire un tour ?